

Note de service

DESTINATAIRE : Responsables de ressources résidentielles DI-TSA-DP

EXPÉDITEUR : Geneviève Emond, adjointe au directeur
Responsable des ressources résidentielles

DATE : Le 18 juin 2020

OBJET : **Coronavirus (COVID-19)**

Bonjour,

Nous profitons de l'occasion, encore une fois, pour vous transmettre les dernières informations et nouveautés de la semaine.

Nous vous rappelons que tous les documents se retrouvent sur le site internet de Laval en santé :
<http://www.lavalensante.com/employes-professionnels-et-medecins/covid-19-coronavirus/ressources-intermediaires-et-de-type-familial-en-di-tsa-et-dp/>

1. Visites et sorties

Les directives ministérielles actuelles en vigueur suscitent des réactions chez certains parents. Nous avons eu des contacts avec plusieurs d'entre eux et comprenons que ces directives peuvent paraître restrictives pour certains et qu'ils veulent pouvoir recevoir leur proche à la maison mais nous avons un devoir de protection envers notre clientèle qui présente des facteurs de vulnérabilité. Vous vous retrouvez au centre de ces débats sur une base quotidienne et nous avons le souci de bien vous accompagner dans l'évolution des directives dans le contexte actuel.

Advenant des situations litigieuses avec les parents, nous vous demandons de contacter le gestionnaire responsable de votre ressource et de l'en informer afin que nous vous supportions. Nous sollicitons, par le fait même, votre collaboration dans le respect de ces directives pour la sécurité de tous. Dans le doute, contactez-nous et il nous fera plaisir de travailler avec vous car chaque situation est unique et nécessite une analyse et mise en commun d'informations pour bien ajuster les directives en fonction de la situation de l'utilisateur, des autres usagers dans la ressource et des parents ou proches.

Nous sommes en attente de nouvelles directives du Ministère de la Santé et des services sociaux (MSSS) et soyez assurés que nous vous tiendrons informés des changements et assouplissements en temps et lieu.

Pour le moment les directives émises dans la note de service du 4 juin 2020 sont toujours en vigueur.

2. Visites équipe tactique Prévention contrôle des infections (PCI) et équipements de protection (EPI)

Nous avons mis sur pied, dans le contexte de la pandémie, cette équipe qui a soutenu les ressources qui avaient des cas suspectés et confirmés à la COVID-19. Afin d'être davantage en prévention vu le déconfinement graduel des ressources avec les visites des proches aidants et les visites dans le milieu familial, nous avons décidé de mettre cette équipe à contribution. Une personne de cette équipe prendra contact avec vous sous peu afin de planifier une visite dans votre milieu. Ces visites auront lieu sur une période approximative d'un mois.

L'objectif est d'aller échanger avec vous, en toute collaboration et partenariat, sur les mesures de prévention des infections mises en place ainsi que de revoir avec vous pour les équipements de protection individuelle advenant que vous soyez confrontés à une suspicion ou à un cas de COVID-19. De plus, nous pourrions être à même de partager les bons coups et belles initiatives mises en place dans nos ressources avec vous.

Nous sommes à finaliser, dans la prochaine semaine, l'ensemble des visites dans nos ressources. Cette initiative a permis des échanges intéressants. Nous avons été à même d'apprécier les belles initiatives que vous avez mises en place pour protéger les usagers. Nous maintenons la recommandation de vous préparer dans l'éventualité d'apparition de COVID au sein de votre ressource car nous ne savons pas comment évoluera la situation. Nous sommes disponibles pour vous accompagner et vous soutenir en cas de besoin d'informations complémentaires. Merci de votre accueil.

3. Équipements de protection individuelle (EPI)

a) Processus d'audits pour le port des EPI

Nous recommandons que ces audits soient aussi faits avec les proches. Si vous êtes témoins que les équipements de protection ne sont pas bien mis ou enlevés par les proches, il est de votre responsabilité d'intervenir et de leur mentionner les écarts observés mais vous devez aussi nous aviser si vous considérez qu'un enseignement devrait être fait à nouveau. Contactez votre ARH-TS à ce sujet et nous vous soutiendrons.

b) Protection oculaire

Le 11 juin 2020, nous avons reçu une nouvelle directive du MSSS en regard du port de la protection oculaire et qui remplace celle transmise lors du dernier communiqué à ce sujet. La nouvelle directive précise que la protection oculaire est requise en contexte de soins uniquement, si à moins de 2 mètres d'un usager en ressources intermédiaires/ressources de type familial (RI/RTF).

4. Mesures financières

Une nouvelle directive a été émise le 8 juin 2020 et nous vous la faisons parvenir à titre informatif. Si vous avez des questions à cet effet, nous vous référons à vos associations.

Communications

Vous pouvez continuer d'informer le gestionnaire responsable de votre ressource de toutes situations particulières, des enjeux ou questions que vous avez.

Questions sur la COVID-19

- 1) **Vous avez des questions en lien avec les symptômes du COVID-19 pour vous ou pour des usagers hébergés dans votre ressource résidentielle, appelez au 450-975-5491.** Il s'agit d'une ligne réservée aux employés et partenaires du CISSS de Laval.
- 2) Vous pouvez aussi vous référer au site Web du Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS)
 - a. Page Web à l'intention de la population : <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/>
 - b. Ligne d'information générale COVID-19 : 1 877 644-4545
- 3) Pour toutes autres questions, s.v.p., contacter le gestionnaire responsable de votre ressource.

Merci de vos efforts au quotidien pour notre clientèle et continuez votre beau travail.

